

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

20 mars 2020

## **L'Autorité des marchés financiers appelle les épargnants à la plus grande vigilance face aux propositions d'investissement dans le whisky**

**A la suite de nombreux signalements d'épargnants, l'AMF met en garde le public à l'encontre des propositions d'investissement dans le whisky. Plusieurs plateformes invitant les épargnants français à souscrire en ligne à ces placements ont d'ores et déjà été ajoutées à la liste noire de l'AMF répertoriant les offres non enregistrées par l'AMF.**

A ce jour, aucune offre d'investissement en whisky n'a obtenu du régulateur l'enregistrement préalable obligatoire avant toute commercialisation.

L'AMF recommande aux investisseurs de ne pas donner suite aux sollicitations des personnes les incitant à investir dans le whisky et de ne pas les relayer auprès de tiers, sous quelque forme que ce soit.

En date du 19 mars 2020, l'AMF a déjà inscrit douze plateformes proposant d'investir dans le whisky sur la liste noire, à savoir :

- [www.blm-whisky.com](http://www.blm-whisky.com)
- [cave-epargnewhisky.com](http://cave-epargnewhisky.com)
- [www.epargne-whisky.com](http://www.epargne-whisky.com)

- [www.epargnewhisky.com](http://www.epargnewhisky.com)
- [www.epargne-whisky-avis-forum.com](http://www.epargne-whisky-avis-forum.com)
- [www.epargne-whisky-formulaire.com](http://www.epargne-whisky-formulaire.com)
- <https://www.good-whiskey.com/>
- [www.investir-dans-le-whisky.com](http://www.investir-dans-le-whisky.com)
- [pfm.whisky-patrimoine.com](http://pfm.whisky-patrimoine.com)
- [www.tousmesbonsplans.com/campagne-whisky/index.php](http://www.tousmesbonsplans.com/campagne-whisky/index.php)
- [www.whisky-prestige.com](http://www.whisky-prestige.com)
- [whisky-veritas.com](http://whisky-veritas.com)

Dans le contexte actuel de turbulences sur les marchés financiers, l'AMF appelle les épargnants à redoubler de vigilance à l'égard de propositions d'investissement par téléphone ou sur Internet, présentées comme une valeur refuge.

D'une manière générale, l'AMF invite les épargnants à appliquer des règles de vigilance avant tout investissement :

- Aucun discours commercial ne doit faire oublier qu'il n'existe pas de rendement élevé sans risque élevé ;
- Obtenez un socle minimal d'informations sur les sociétés ou intermédiaires qui vous proposent le produit (identité sociale, pays d'établissement, responsabilité civile, règles d'organisation, etc.) ;
- N'investissez que dans ce que vous comprenez ;
- Posez-vous la question de savoir comment est réalisée la valorisation du produit proposé (prix d'achat ou prix de vente), renseignez-vous précisément sur les modalités de revente du produit et les délais liés, notamment dans le cas où le produit investit sur une classe d'actifs peu liquide.

**Vous avez des questions ? Vous pouvez vous renseigner sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers :**

AMF : <http://www.amf-france.org/> ou appeler au 01 53 45 62 00 du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et 13h30 à 17 h.

Vous pouvez également télécharger l'application AMF Protect Epargne, disponible sur IOS ou au lien suivant sur navigateur : <https://protectepargne.amf-france.org/> URL = [https://protectepargne.amf-france.org/]

### À propos de l'AMF

*Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site : <https://www.amf-france.org>*

### En savoir plus

- Mises en garde et listes noires des sociétés et sites non autorisés
- Liste des offres d'investissement en biens divers enregistrées auprès de l'AMF

### CONTACT PRESSE

— Direction de la Communication

+33 (0)1 53 45 60 28

### SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

MISE EN GARDE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

19 mai 2022

L'AMF et l'ACPR  
mettent en garde le  
public à l'encontre  
d'offres de trading  
Forex non autorisées  
d'Omega Pro Ltd



LETTRE DE L'OBSERVATOIRE

COMMERCIALISATION

04 avril 2022

Lettre de  
l'Observatoire de  
l'épargne de l'AMF -  
N°48 - Avril 2022



MISE EN GARDE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

30 mars 2022

L'AMF et l'ACPR  
mettent en garde le  
public contre les  
activités de plusieurs  
acteurs qui proposent  
en France des  
investissements sur le  
Forex et sur des  
produits dérivés sur...



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :  
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris  
Cedex 02